

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2484

présenté par

M. Labaronne, Mme Motin, M. Pellois, M. Lauzzana, M. Pichereau et M. Descrozaille

ARTICLE 56

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.